

# Panorama régional Île-de-France

**Observatoire Régional  
des Clauses Sociales**

Données 2023

Décembre 2024

## SOMMAIRE

Introduction .....	2
Observatoire des Grands Projets Franciliens.....	6
Focus - Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.....	9
Observatoire Régional des Clauses Sociales.....	11
Focus - Les départements franciliens.....	18
Annexes.....	26

## Introduction

Depuis le 1er juillet 2016, le GIP Maximilien a été désigné par l'État pour piloter au niveau régional la **MACS - Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales**. Dans ce cadre, un Observatoire Francilien des Clauses Sociales a été mis en place afin de mesurer leur évolution et leurs effets pour les populations bénéficiaires sur le territoire francilien.

Étant donné la diversité des types de clauses sociales pouvant être utilisées par les donneurs d'ordre et les nombreuses sources de données existantes, nous avons entamé les travaux par la source majoritairement utilisée et la plus complète, à savoir les données des clauses d'insertion saisies par un grand nombre de facilitateurs en Île-de-France dans le logiciel Clause.

Depuis 2022, la MACS anime également l'**Observatoire des Grands Projets Franciliens**, qui suit spécifiquement les heures générées par le Grand Paris Express, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et les opérations ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) à compter de 2023.

## Méthodologie

Les données présentées dans ce panorama sont les données agrégées au niveau régional pour l'année 2023. Elles proviennent du **logiciel de suivi des clauses d'insertion** Clause utilisé par plus de 90% des structures porteuses des postes de facilitateurs en Île-de-France.

À ce jour, le panorama n'inclut que partiellement les données des facilitateurs non équipés du logiciel Clause. Les données présentées ne sont donc pas exhaustives (certaines structures n'autorisent pas la remontée de leurs données dans l'entrepôt d'Alliance Villes Emploi - AVE), mais reflètent les **grandes tendances de la clause sociale en Île-de-France**. Les données de 2023 sont comparées à celles des années précédentes, obtenues de la même manière, mais sur un périmètre plus restreint de facilitateurs équipés du logiciel de suivi.

Mandatée par l'État, la MACS a engagé auprès du réseau francilien des facilitateurs une démarche de consolidation des données par un déploiement massif du logiciel Clause et par l'intégration de nouvelles sources de données.

La MACS et les 8 coordinations départementales des facilitateurs mènent un travail sur l'harmonisation de la saisie dans le logiciel Clause. Depuis 2022, des groupes de travail ont été constitués au niveau des 8 coordinations afin d'accompagner les facilitateurs dans la correction des données saisies dans le logiciel Clause. Ce travail a permis de réduire sensiblement la part des données non renseignées dans le bilan, à compter de 2022.

## Maillage territorial des facilitateurs et coordinations départementales

Le facilitateur est un interlocuteur clé dans la prise en compte des considérations sociales dans la commande publique. Il a un rôle central auprès du donneur d'ordre, intervenant en amont du marché pour **accompagner les maîtres d'ouvrage**, pendant l'exécution du marché pour venir en **appui du titulaire** dans la mise en œuvre de son obligation en mobilisant les acteurs du territoire (prescripteurs de l'emploi, SIAE, etc.) et en aval pour **évaluer l'impact de la clause sociale**.

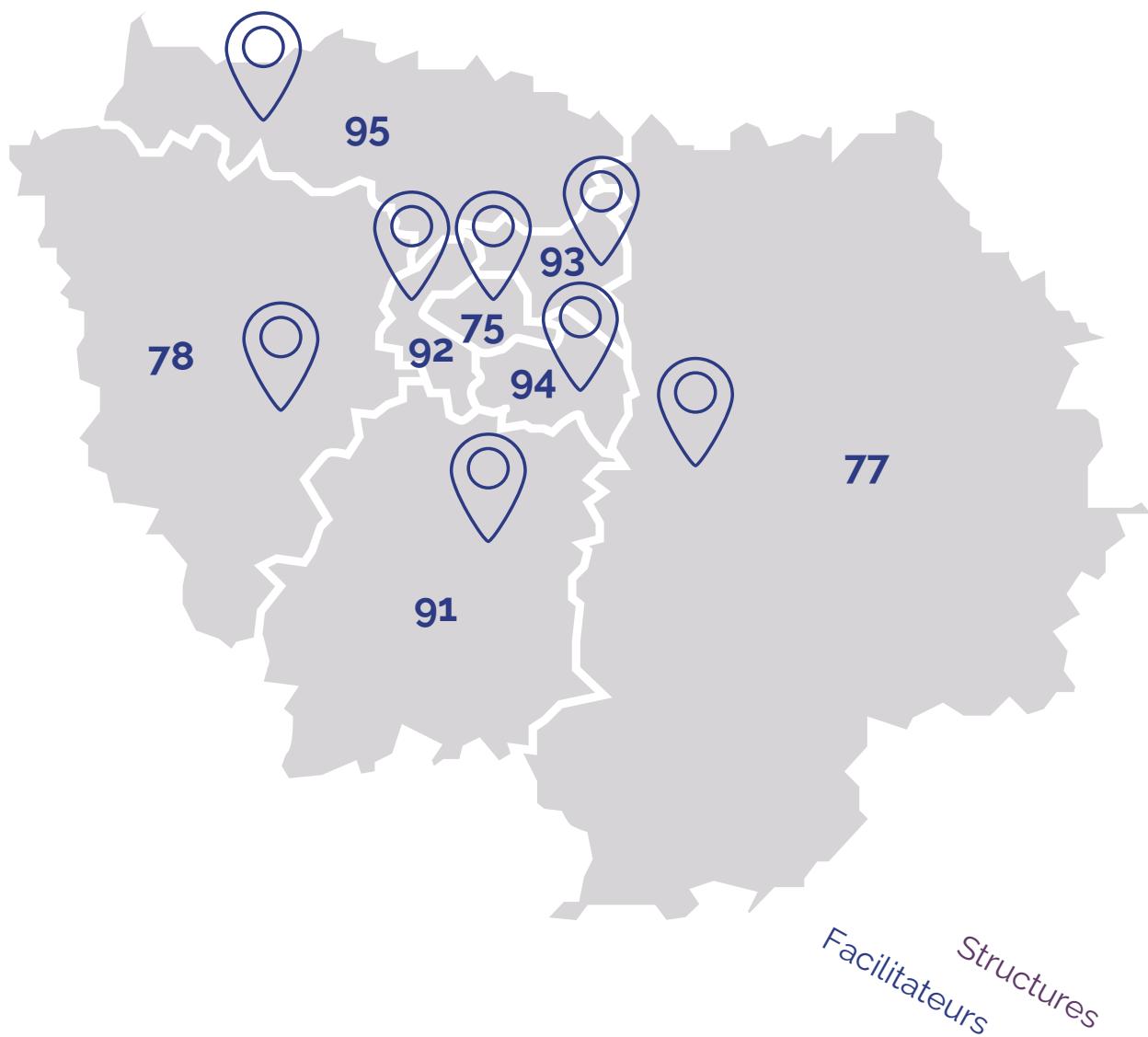
Le territoire francilien dispose d'une organisation spécifique pour coordonner le réseau des **133 facilitateurs** (ETP) portés par **53 structures** (PLIE, Maisons de l'Emploi, etc.). Ainsi, chaque département est piloté par une coordination qui assure l'animation des facilitateurs du territoire en lien avec le niveau régional. Des réunions régulières sont organisées entre la MACS (coordination régionale), les coordinations départementales de facilitateurs et l'URTIE afin d'harmoniser les pratiques entre les facilitateurs franciliens.

Dans le cadre du volet social du **Plan national pour des Achats Durables (PNAD)** 2022-2025, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) a rédigé, en lien avec AVE, l'ANRU et la Direction des Achats de l'État (DAE), deux appels à projet nationaux (2022 et 2023) « Augmentation du nombre de facilitateurs et de coordinateurs régionaux sur le territoire national - volet social » permettant ainsi la création d'un réseau de coordination régionale au niveau national, ainsi que le renforcement des réseaux de facilitateurs pour améliorer la couverture nationale de ceux-ci.

En Île-de-France, **19,3 ETP** ont été validés par la DRIEETS au titre de l'appel à projet PNAD 2022 et **13,5 ETP** au titre de l'appel à projet 2023.

## Le maillage territorial de la clause sociale en Île-de-France

L'Île-de-France compte 133 facilitateurs portés par 53 structures.



<b>75</b>	Association EPEC	23	1
<b>77</b>	Initiatives 77	11	7
<b>78</b>	GIP Activity	11	1
<b>91</b>	Inclusiv'Essonne	7	3
<b>92</b>	Fédération des Entreprises d'Insertion Île-de-France	22	12
<b>93</b>	Conseil départemental Seine-Saint-Denis	37	16
<b>94</b>	Conseil départemental Val-de-Marne	14	6
<b>95</b>	Association AVEC	8	7

## Les chiffres de l'emploi en Île-de-France

Source Chiffres Clés, édition 2023 de la DRIEETS Île-de-France [Chiffres clés - Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DRIEETS\) \(drieets.gouv.fr\)](https://drieets.gouv.fr/)

La région Île-de-France compte **12,3 millions d'habitants** en janvier 2023, soit 18,8% de la population de la France métropolitaine. La population est majoritairement féminine à 51,7% et âgée de 20 à 39 ans pour 27,5%, contre 23,4% au niveau de la France métropolitaine. Le taux de chômage est de 7,2% au 4ème trimestre 2023, similaire au taux de 7,3% observé en France métropolitaine (*source Chiffres Clés, édition 2024 de la DRIEETS Île-de-France*). En 2020, le taux de pauvreté en Île-de-France est de 15,5%, supérieur au taux de 14,4% observé au niveau métropolitain. La région compte **272 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, soit 20% des 1 362 QPV situés en France métropolitaine. Au niveau régional, le taux de demandeurs d'emploi résidant en QPV est de 19,3% au 4e trimestre 2022 (parmi l'ensemble de la demande d'emploi, pour les catégories A, B et C).

On recense **393 291 entreprises** en Île-de-France, soit 22,7% du total des entreprises enregistrées en France métropolitaine, en décembre 2020. Ces entreprises sont essentiellement dans les secteurs du commerce et des services. Si la très grande majorité des entreprises (84,8%) comptent moins de 10 salariés, la région concentre 44,1% des entreprises de plus de 500 salariés enregistrées en France métropolitaine. La région Île-de-France se distingue par la part du tertiaire marchand qui représente 62,8% des emplois contre 50% en France métropolitaine et par le faible poids de l'industrie (6,6% en Île-de-France contre 11,4% en France métropolitaine). L'Île-de-France porte de nombreux projets d'envergure dont les principaux sont le Grand Paris Express, les Jeux Olympiques et Paralympiques et de nombreuses opérations du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Dans le cadre du **NPNRU**, 102 projets de renouvellement urbain ont été identifiés en Île-de-France, soit 22% des projets du NPNRU. Ces projets représentent des investissements prévisionnels de 12 milliards d'euros de travaux HT, soit environ 10 millions d'heures d'insertion et 128 maîtres d'ouvrages répartis principalement sur 3 départements : la Seine-Saint-Denis (3,9 millions heures), le Val-de-Marne (861 000 heures) et le Val-d'Oise (757 000 heures).

Les données d'insertion de l'ANRU sont intégrées à l'Observatoire des Grands Projets Franciliens (OGPF) à compter de 2023 et s'ajoutent ainsi aux données de la Société des Grands Projets, de la RATP (projet EOLE et prolongement de la ligne 14), de SNCF Réseaux (Projet EOLE et Charles-de-Gaulle Express) et de la SOLIDEO, ainsi qu'aux données de Paris 2024.

## Les chiffres clés 2023

L'Observatoire des Grands Projets Franciliens rend compte des données des clauses sociales d'insertion des projets relatifs au **Grand Paris Express**, aux **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024** et aux **projets du NPNRU** à compter de l'année 2023. Les donneurs d'ordre qui participent à l'opération sont la **Société des Grand Projets (SGP)**, la **RATP (projet EOLE et prolongement de la ligne 14)**, **SNCF Réseau (projet EOLE et Charles-de-Gaulle Express)**, la **SOLIDÉO et les donneurs d'ordres des projets franciliens du NPNRU**.

Cet Observatoire est l'aboutissement d'un travail partenarial mené par l'État et ayant abouti à la signature d'une convention de partage des données le 9 mai 2022. Des réunions régulières sont par ailleurs organisées au sein du **Club des grands donneurs d'ordre** afin de travailler sur des sujets communs, comme les suites de parcours des salariés en insertion ou le financement des postes de facilitateurs.

Les données sociales de ces grands chantiers sont mises en perspective avec les données régionales des clauses sociales d'insertion. Cela permet de prendre connaissance de la part importante que constituent ces opérations au niveau régional et de mesurer leur impact sur les territoires.

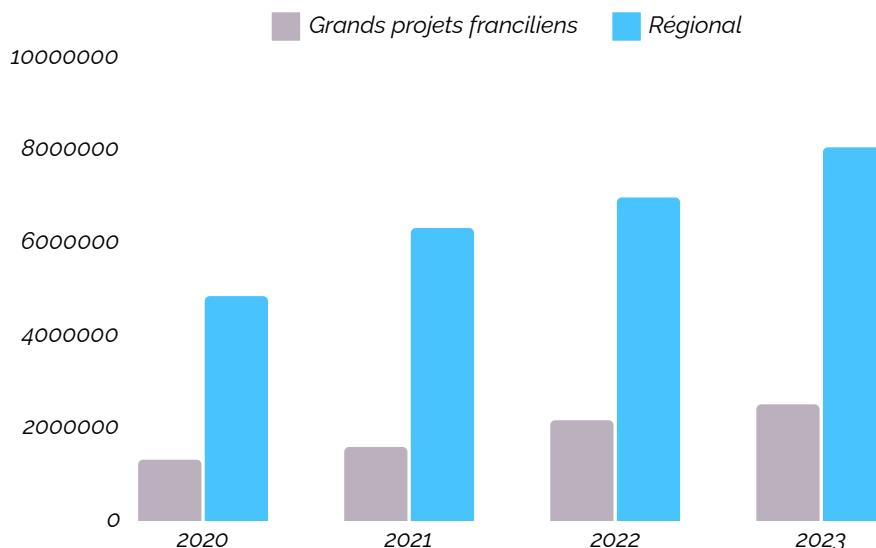
Toutes les données relatives aux grands projets franciliens n'apparaissant pas dans la consolidation régionale d'AVE, elles ont été ajoutées aux totaux régionaux présentés ci-dessous, ce qui explique que les chiffres régionaux soient supérieurs à ceux présentés à partir de la page 11.

### Total des grands projets franciliens en 2023



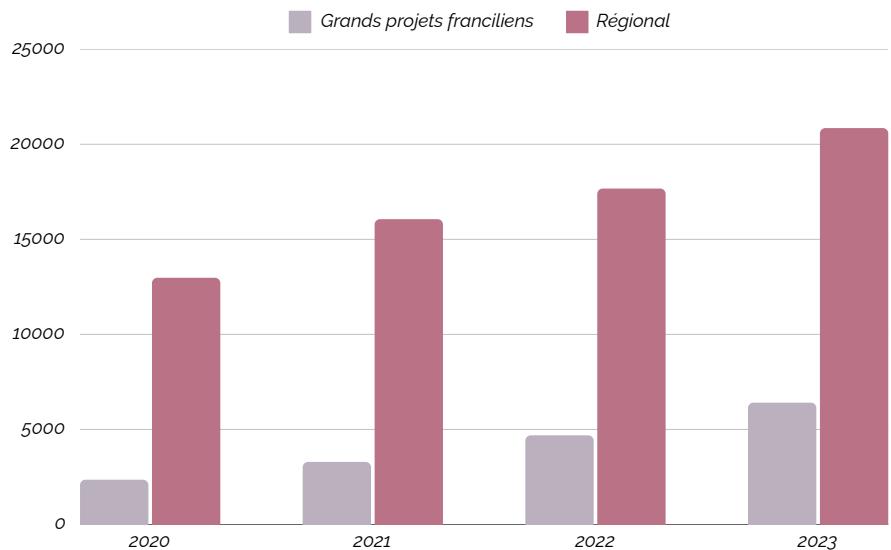
### LES HEURES D'INSERTION GENÉRÉES PAR LES GRANDS PROJETS FRANCIENS

L'année 2023 compta un nombre d'heures supérieur à celui observé en 2022 sur les grands projets franciliens (**2 501 276 en 2023** contre 2 158 223 en 2022). La part des grands projets franciliens sur le total régional est particulièrement importante, puisqu'elle atteint **31,1% en 2023**, contre 30% en 2022.

*Heures d'insertion des grands projets franciliens***LES CONTRATS GÉNÉRÉS PAR LES CLAUSES DES GRANDS PROJETS FRANCILIENS**

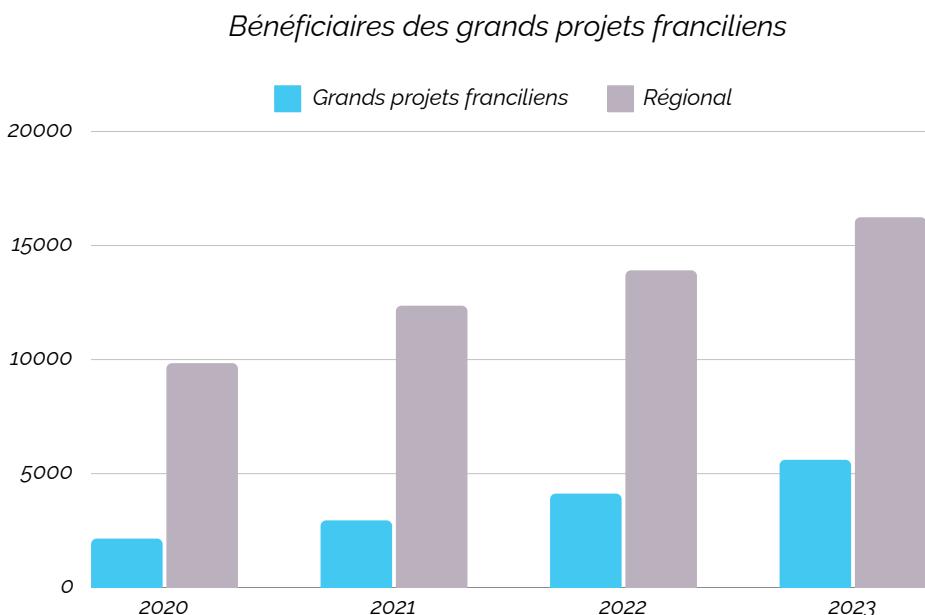
Les contrats générés par les grands projets comptent également pour une part très importante puisqu'ils représentent **30,7%** du total régional (contre 26,5% en 2022).

Le nombre de contrats a augmenté, passant de 4 691 en 2022 à **6 408 contrats en 2023.**

*Contrats des grands projets franciliens***LES BÉNÉFICIAIRES DES CLAUSES D'INSERTION DES GRANDS PROJETS FRANCILIENS**

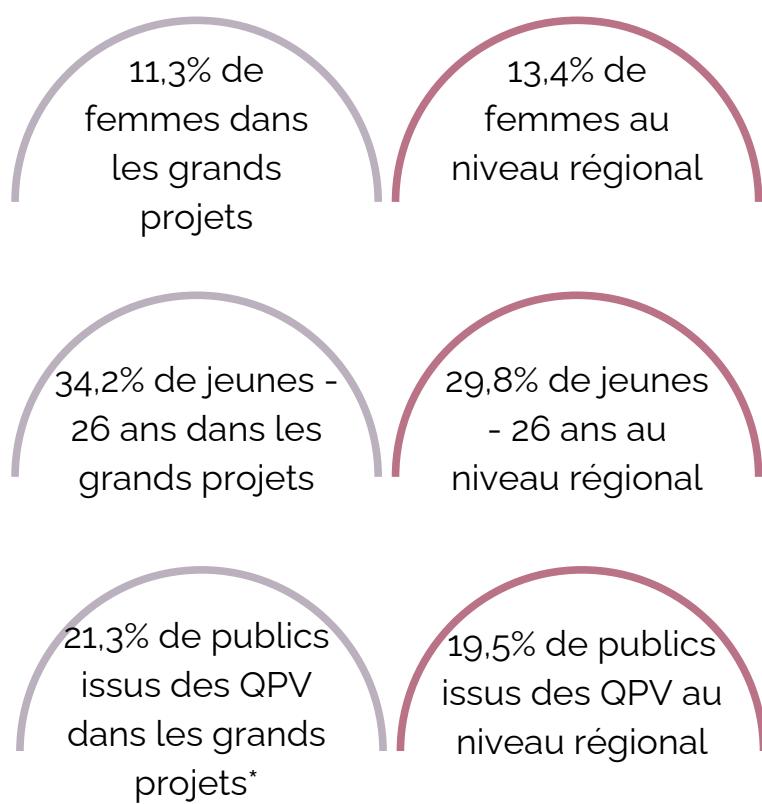
Porteurs d'objectifs d'insertion, les grands projets franciliens ont bénéficié à **5 608 personnes en 2023**, ce qui représente **34,5%** du nombre total de bénéficiaires au niveau régional.

Comme illustré dans le graphique, le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation, soit 2 154 personnes en 2020, 2 953 personnes en 2021, 4 126 personnes en 2022 et 5 608 personnes en 2023.



Les donneurs d'ordre des grands projets franciliens portent une attention particulière à la prise en compte des publics prioritaires. Parmi ces publics, un effort important est constaté en direction des femmes et des jeunes de moins de 26 ans.

La part des publics issus des QPV est également une donnée très surveillée par les donneurs d'ordre des grands projets.



\*Donnée partielle, non disponible pour certains donneurs d'ordre

## Focus - Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

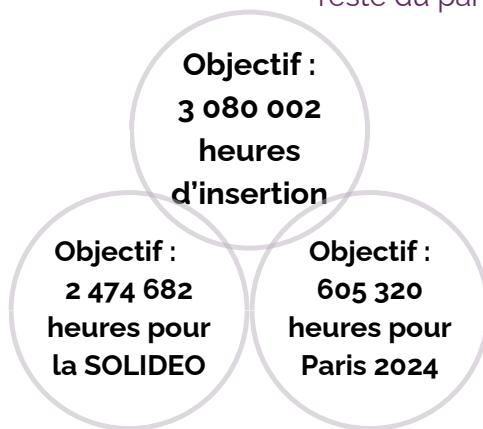
### DES OBJECTIFS D'INSERTION AMBITIEUX

L'été 2024 a été marqué par la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques en France. Afin de faire des Jeux une opportunité d'emploi, la SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) et Paris 2024 se sont engagés dans une démarche active d'insertion.

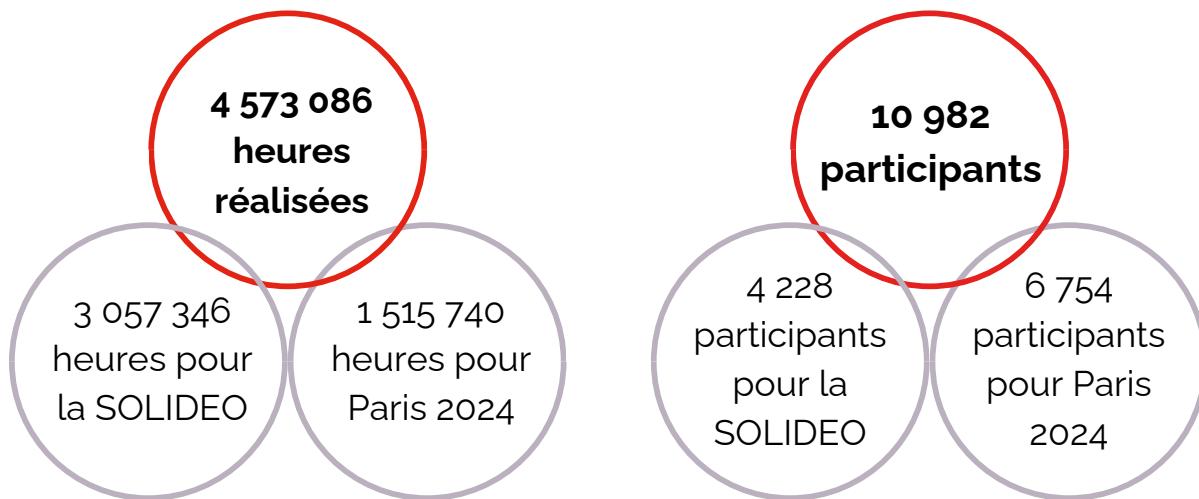
Une Charte en faveur de l'emploi et du développement territorial a été signée par la SOLIDEO autour de 6 principes dont celui de réserver 10% des heures travaillées à l'insertion professionnelle. A ce jour, plus de trois millions d'heure d'insertion ont été réalisées par les différents maîtres d'ouvrage de la SOLIDEO.

Paris 2024, organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, s'est doté d'une stratégie d'achat responsable reposant sur la signature d'une charte sociale avec 16 engagements – dont la prise en compte des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. L'objectif de 605 320 heures d'insertion prévu pendant les Jeux a été largement dépassé, avec plus de 1,5 million d'heures d'insertion réalisées.

Les données présentées dans cette partie "Focus" reprennent l'ensemble des heures d'insertion réalisées dans le cadre des Jeux sur les années 2022, 2023 et 2024. Seules les heures réalisées en 2023 sont reprises dans le reste du panorama.



Total insertion en France (sources SOLIDEO et Paris 2024)



Pendant les Jeux, un effort important a été fait sur le **recrutement des publics féminins** par Paris 2024, portant la part des femmes parmi les participants à **31%**. Cela a notamment été permis par la diversité des segments clausés, avec une clause sociale d'insertion obligatoire dans les marchés de **sécurité privée** et de **restauration**.

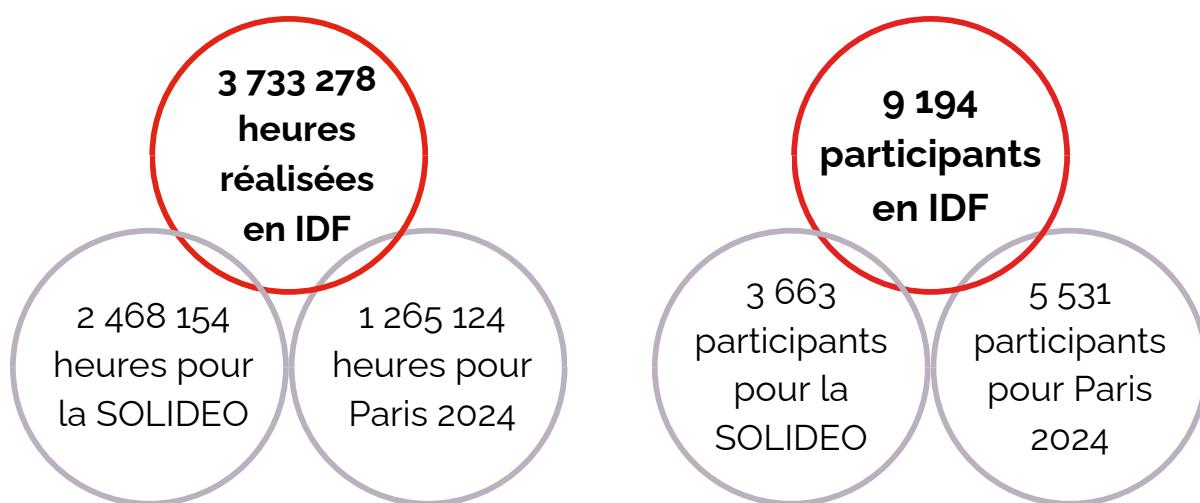
## Les Jeux en Île-de-France

### UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUE DEPLOYÉE

Une organisation spécifique a été mise en place afin d'atteindre les objectifs d'insertion des Jeux. Sur le volet de l'accès aux marchés et de la sous-traitance, ESS 2024 et la Fabrique Économique et Solidaire des Jeux ont accompagné les TPE - PME et les structures de l'ESS dans l'accès aux marchés de la SOLIDEO et de Paris 2024.

Sur le volet emploi et insertion, Paris 2024 et l'État (DIJOP et DRIEETS Île-de-France) ont coordonné l'animation territoriale en s'appuyant sur un Groupe Opérationnel d'Appui (GOA) constitué de France Travail, la MACS, l'URTIE et 6 facilitateurs pivots (territoires des départements 75/77/78/92/93/95). Ce groupe s'est réuni de manière hebdomadaire afin de centraliser les informations, d'identifier des interlocuteurs uniques pour les entreprises et de suivre la réponse aux besoins en recrutement et aux engagements sur les clauses sociales.

### Résultats insertion en Île-de-France (sources SOLIDEO et Paris 2024)

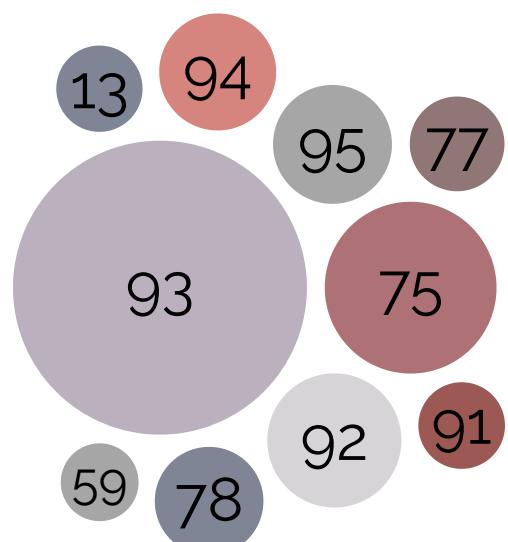


### DES JEUX AU BÉNÉFICE DE TOUTE L'ÎLE-DE-FRANCE

Un des enjeux des clauses d'insertion était de faire bénéficier les recrutements liés aux Jeux à l'ensemble du territoire francilien. C'est pour cette raison, et pour faire face aux volumes hors normes de travailleurs nécessaires pour la tenue des Jeux, que l'organisation décrite ci-dessus a été mise en place.

Le graphique montre que les Jeux ont effectivement bénéficié à l'ensemble des départements franciliens. En effet, parmi les 10 départements qui affichent les plus grands nombres de bénéficiaires, on retrouve en tête les 8 départements franciliens.

### Départements des bénéficiaires (sources SOLIDEO et Paris 2024)



*Attention, tous les départements n'apparaissent pas*

## Les chiffres clés 2023

### Total régional (AVE + autres sources)

<b>8 142 410</b>	<b>16 264</b>	<b>5 066</b>	<b>20 888</b>
Heures d'insertion	Participants	ETP*	Contrats

### Total régional (source AVE)

<b>7 854 429</b>	<b>10 540</b>	<b>15 837</b>	<b>4 888</b>	<b>20 409</b>
Heures d'insertion	Marchés	Participants	ETP*	Contrats

\*Équivalent Temps Plein sur une base annuelle de 1 607 heures

Les indicateurs présentés ci-dessous se basent uniquement sur les données remontées à Alliance Villes Emploi lors de la consolidation nationale. Cet exercice n'a pas pu être fait avec les autres sources de données, de nombreux indicateurs étant manquants.

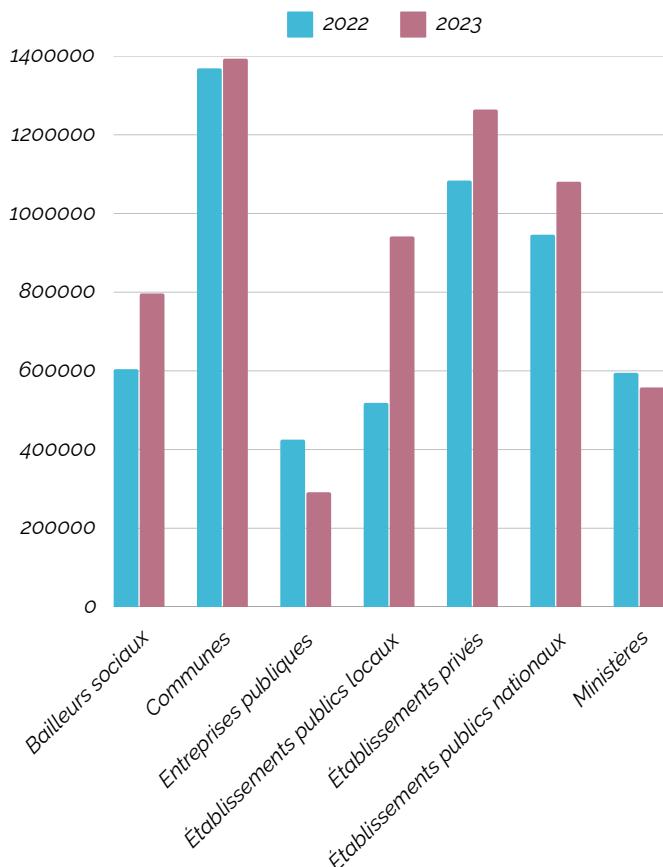
### LES DONNEURS D'ORDRE EN ÎLE-DE-FRANCE

Le volume d'heures d'insertion réalisées en Île-de-France est en augmentation de plus de 939 173 heures par rapport à 2022, soit une augmentation de 13,6%. On comptait en effet 6,9 millions d'heures en 2022 contre **7,8 millions en 2023**.

Les heures d'insertion réalisées par les établissements publics locaux sont en forte progression, passant de 518 698 heures en 2022 à **941 651 heures en 2023**.

La baisse observée en 2022 dans les heures réalisées par les entreprises publiques se poursuit, avec une réduction de 31,5%, soit 133 762 heures en moins en 2023.

### Répartition par type de DO (source AVE)

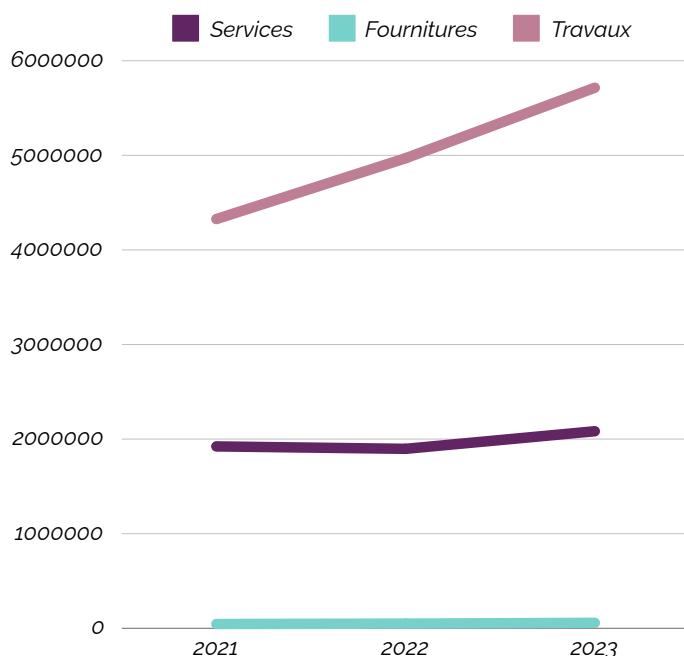


## LES HEURES D'INSERTION PAR TYPE DE MARCHÉ

Les **marchés de travaux** restent le principal secteur générateur d'heures d'insertion puisqu'ils représentent 72,8% des marchés avec une clause sociale en 2023, soit une augmentation de 1,3% par rapport à 2022. La part des marchés de services poursuit la baisse observée, passant de 27,4% à 26,5% (malgré une augmentation en valeur absolue) et celle des marchés de fourniture reste stable à 0,7%.

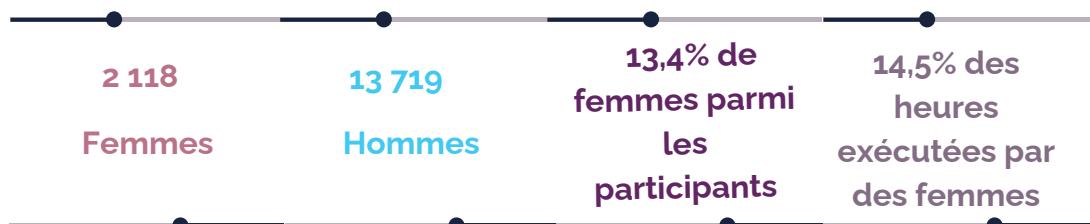
La part importante des marchés de travaux s'explique par le contexte des grands projets franciliens

Répartition par type de marché (source AVE)



## LES PARTICIPANTS

On recense **15 837 participants** pour 7,8 millions d'heures exécutées en 2023, soit 4 888 ETP (Équivalent Temps Plein sur une base annuelle de 1 607 heures) correspondant à une augmentation de 18,3% par rapport à 2022.



On constate une progression constante du nombre de femmes bénéficiaires de la clause sociale en valeur absolue (**2 118 femmes en 2023** contre 1 926 en 2022). En revanche, la part du nombre de femmes sur le nombre total des participants est en baisse (13,4% en 2023, 14,4% en 2022 et 15,1% en 2021).

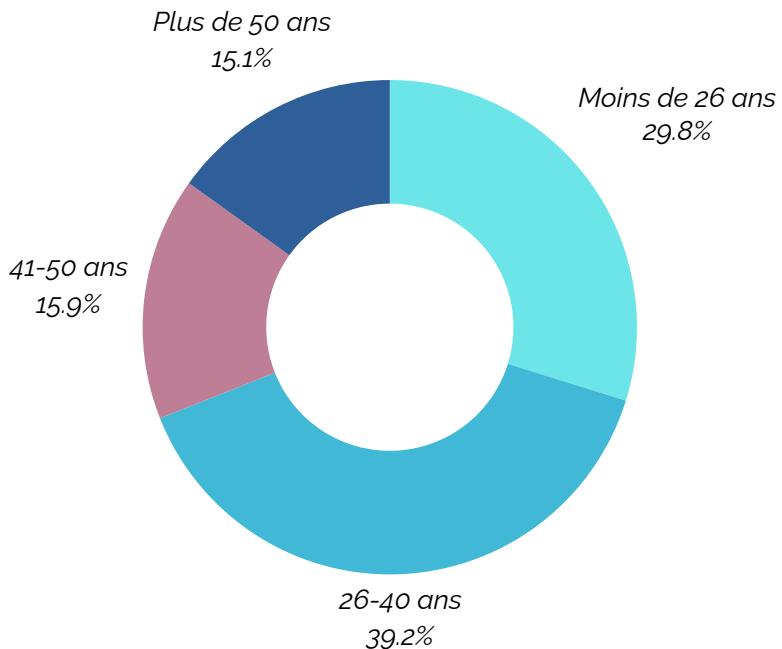
Le nombre d'heures d'insertion exécutées par des femmes observe une baisse de 1,1% (**1 140 035 heures en 2023** contre 1 153 117 heures en 2022). La part des heures d'insertion exécutées par des femmes sur le total des heures exécutées continue de diminuer (14,5% en 2023, 16,7% en 2022 et 17,4% en 2021).

## L'ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES

En 2023, la répartition du nombre de bénéficiaires par tranche d'âge est toujours dominée par celle des 26-40 ans (39,2% en 2023 contre 40,5% en 2022), suivie de la tranche d'âge des moins de 26 ans (29,8% en 2023 contre 28,4% en 2022). Pour la catégorie des 41-50 ans, nous observons un léger recul (15,9% en 2023 contre 16,3% en 2022) alors que la catégorie des plus de 50 ans progresse légèrement (15,1% en 2023 contre 14,8% en 2022).

Contrairement aux années précédentes, le nombre d'heures moyen par bénéficiaire baisse pour l'ensemble des tranches d'âge.

*Répartition par âge des bénéficiaires (source AVE)*



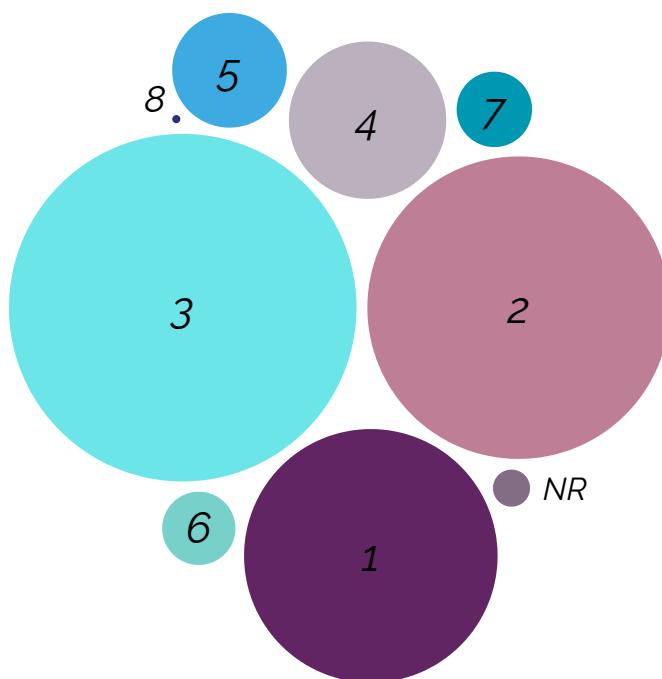
## LE NIVEAU DE QUALIFICATION DES BÉNÉFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires restent les publics des niveaux 2 et 3, soit 64,9% des participants, en baisse par rapport à 2022 (70,4 % du nombre de participants). L'augmentation des publics de niveau 1 observée depuis 2020 se poursuit, avec 19,7% des bénéficiaires en 2023 (contre 13,2% en 2022, 10,1 % en 2021 et 3,8% en 2020).

En termes de durée de contrat, les niveaux les plus qualifiés (niveau 5, 6, 7 et 8) continuent à bénéficier de contrats dont la durée est plus élevée (entre 644 et 1 326 heures) que celle des niveaux les moins qualifiés (2 et 3) qui bénéficient de contrats entre 436 et 532 heures en moyenne (correspondant à 3 mois de travail à temps plein).

*Répartition par niveau de qualification (source AVE)*

<b>1</b>	<i>Maîtrise des savoirs de base</i>	<b>19,7%</b>
<b>2</b>	<i>CAP / BEP</i>	<b>28%</b>
<b>3</b>	<i>Baccalauréat</i>	<b>37%</b>
<b>4</b>	<i>DEUG, BTS ...</i>	<b>7,6%</b>
<b>5</b>	<i>Licence, Maîtrise</i>	<b>4%</b>
<b>6</b>	<i>Master, DEA, DESS</i>	<b>1,6%</b>
<b>7</b>	<i>Doctorat</i>	<b>1,7%</b>
<b>NR</b>	<i>Non renseigné</i>	<b>0%</b>

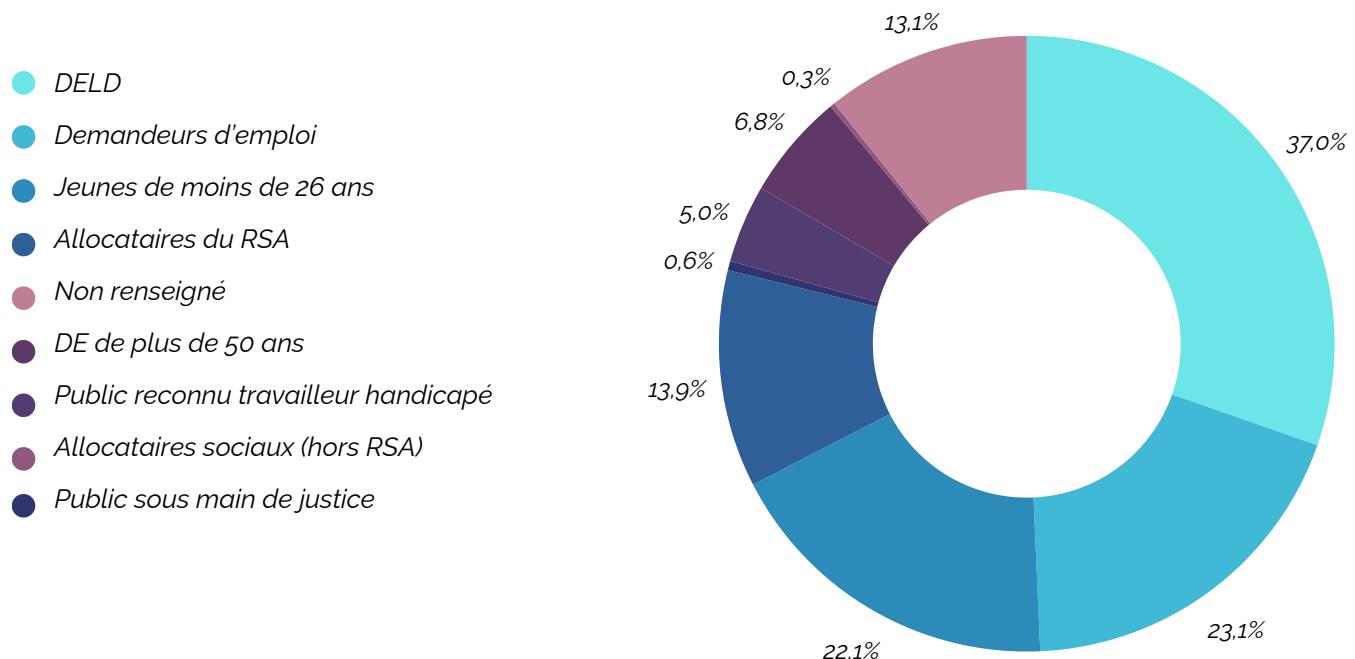


## LES STATUTS DES BÉNÉFICIAIRES

En 2023, le statut le plus représenté reste les **demandeurs d'emploi de longue durée (37% en 2023)** contre 37,6% en 2022). Contrairement à 2022, viennent ensuite les demandeurs d'emploi (23,1% en 2023 contre 21,2% en 2022) puis les jeunes de moins de 26 ans (22,1% en 2023 contre 22,3% en 2022) et enfin les allocataires du RSA (13,9% en 2023 contre 14,7 % en 2022). On constate une hausse des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (6,8% en 2023 contre 5,8% en 2022) et des publics reconnus travailleurs handicapés (5% en 2023 contre 4,4% en 2022). La part du public sous main de justice reste faible, mais en augmentation (0,3% en 2023 contre 0,2% en 2022).

*Nb : les statuts des bénéficiaires sont cumulatifs (ex : un bénéficiaire peut avoir à la fois une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et être jeune de moins de 26 ans).*

Répartition par statut des bénéficiaires (source AVE)



## L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES BÉNÉFICIAIRES

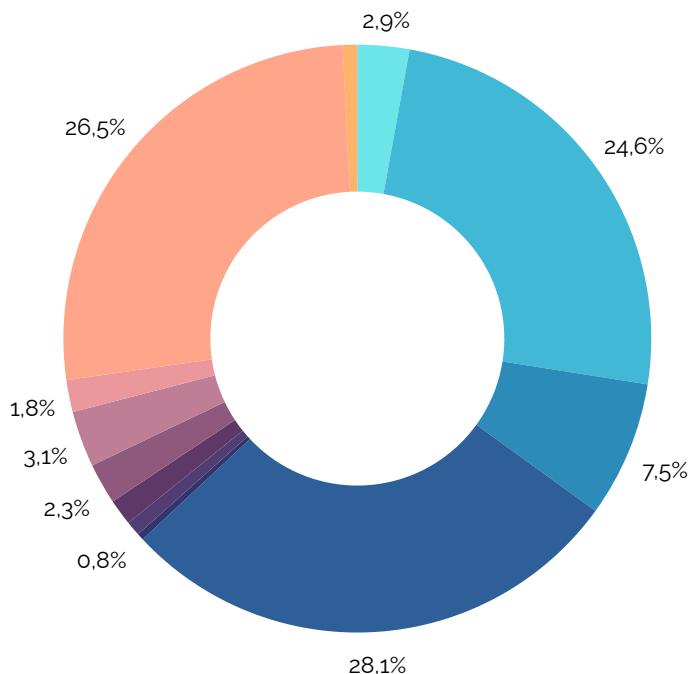
Les bénéficiaires de la clause d'insertion sont principalement des personnes qui résident en dehors des Quartiers Politiques de la Ville (80,5% en 2023 contre 81,1% en 2022). On constate néanmoins une augmentation constante de la part des publics QPV bénéficiaires de la clause depuis 2020 (16% en 2020, 18,2% en 2021, 18,9% en 2022 et 19,5% en 2023). Le taux de représentation des habitants en QPV parmi les bénéficiaires de la clause (19,5%) est légèrement supérieur à la représentation des habitants en QPV parmi l'ensemble des Franciliens (13%).

## LES PRESCRIPTEURS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CLAUSE SOCIALE

Les participants sont à plus de 60% orientés par trois prescripteurs : les SIAE (28,1% en 2023 contre 27,1% en 2022), Pôle emploi (24,6% en 2023 contre 27,5% en 2022), et les missions locales (7,5% en 2023 contre 8,1% en 2022).

Répartition par prescripteur (source AVE)

- SIAE
- Autre
- Pôle Emploi
- Missions locales
- Entreprises attributaires
- PLIE
- ETT
- Associations locales
- Services communaux et CCAS
- Service emploi département
- Non renseigné
- Structures Cap Emploi



## LES TYPES DE CLAUSES

Sur les 7,8 millions d'heures d'insertion réalisées en 2023, 5,5 millions sont mises en œuvre en condition d'exécution, soit 70,4% (contre 65,5% en 2022). La part des marchés réservés (SIAE, handicap, ESS) représente 2,9% de l'ensemble des heures d'insertion réalisées, comme en 2022. En revanche, la part des marchés d'insertion et de qualification a baissé, passant de 10,4% en 2022 à 5,9% en 2023. La condition d'exécution est principalement réalisée selon trois modalités que sont l'embauche directe à 45,1% (contre 31,5% en 2022), la mise à disposition de personnel par les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) à 34,2% et la mise à disposition de personnel par les entreprises de travail temporaire (ETT) à 11,2%.

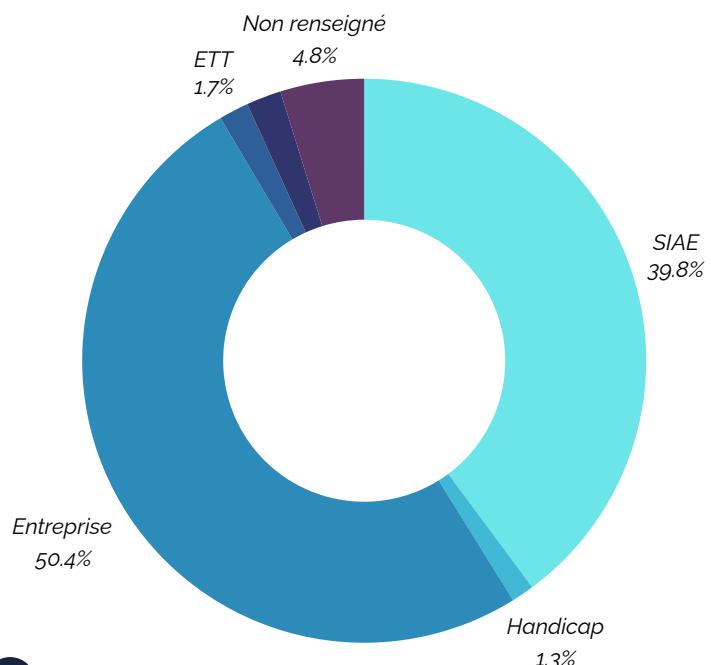
En 2023, sur le total des heures comptabilisées, 43,4% ont été réalisées par des embauches directes en entreprise, 32,8% par de la mise à disposition par des ETTI et 11,8% par de la mise à disposition par des ETT.

Par ailleurs, sur les 7,8 millions d'heures d'insertion, la part des heures réalisées par les SIAE a augmenté depuis 2022, passant de 38,5% à 39,8% en 2023. La proportion des ETTI parmi les SIAE a également augmenté, passant de 71% en 2022 à 72,3% en 2023.

La part des heures réalisées par le secteur du handicap reste faible, à hauteur de 1,3% (contre 1,4% en 2022).

En 2023, 50,3% des heures sont réalisées par des entreprises classiques, contre 51,7% en 2022.

Répartition par type d'entreprise (source AVE)



## LES MARCHÉS RÉSERVÉS

L'accès des SIAE, du secteur du handicap et des structures de l'ESS aux marchés publics reste limité malgré l'offre de service proposée en Île-de-France par ces structures.

Afin d'avoir une vue sur les marchés réservés franciliens, il a été décidé de recenser les marchés réservés publiés à partir de l'**outil Nukema de la plateforme Maximilien**, qui recense les consultations publiées sur les différents profils acheteurs. La MACS travaille actuellement à l'intégration des données relatives à la notification de ces marchés.



**En 2023, on recense 164 marchés réservés** publiés en Île-de-France (contre 88 en 2022). Il s'agit majoritairement de **marchés de services (87,8% des marchés publiés)** dans 3 segments d'achats principaux (nettoyage/blanchisserie, espaces verts, fournitures de bureau / de produits d'entretien). Ces 3 segments représentent 76% des marchés. Sur les 164 marchés réservés recensés, 52,4% ont été publiés en application de article L.2113-14 du code de la commande publique (réservés à la fois au secteur du handicap et de l'IAE). Les communautés d'agglomération, communes, établissements publics territoriaux et départements représentent 30,5% des marchés réservés et les bailleurs sociaux 8,5%.

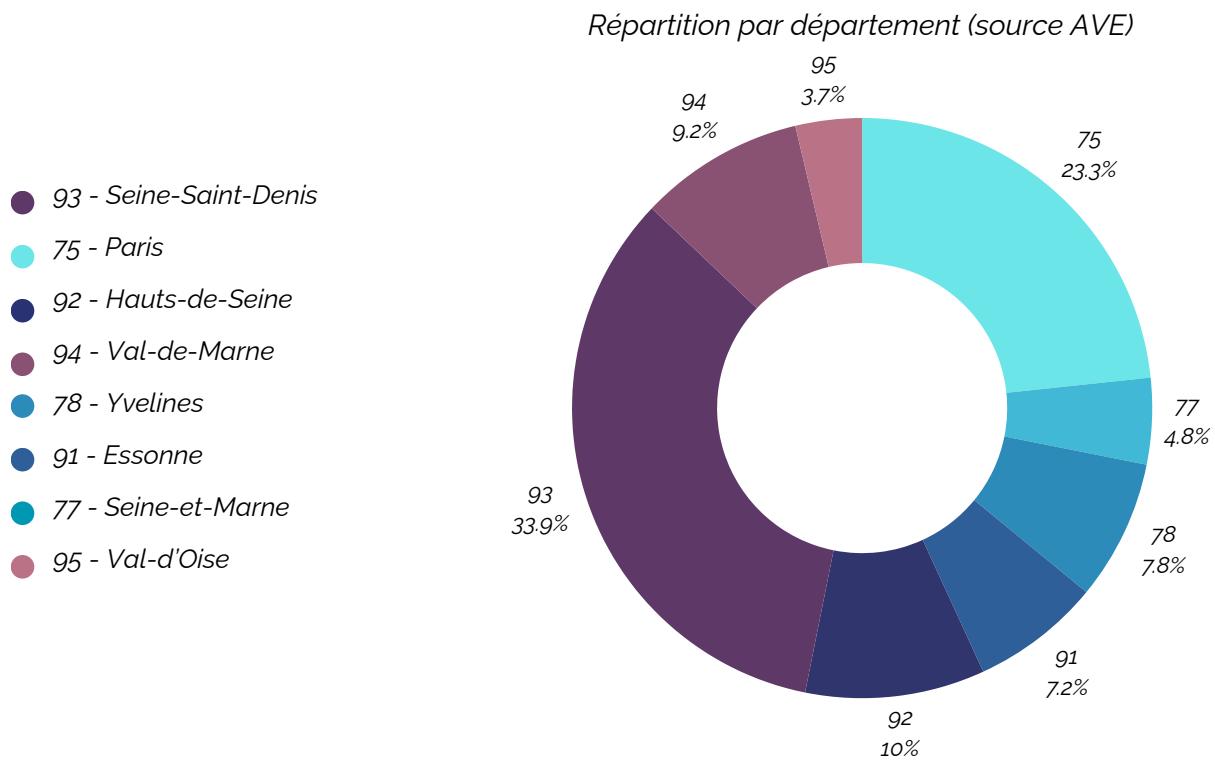
## LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Parmi les secteurs d'activité, on retrouve une **forte concentration des heures dans le secteur du bâtiment et des travaux publics** (en augmentation passant à 65,3% en 2023 contre 64,5% en 2022 et 57,3% en 2021). Les marchés de collecte de déchets (en hausse à 6,9% en 2023 contre 5,4% en 2022) et de nettoyage (en baisse à 3,5% en 2023 contre 4,5% en 2022) représentent la majorité des marchés de services.

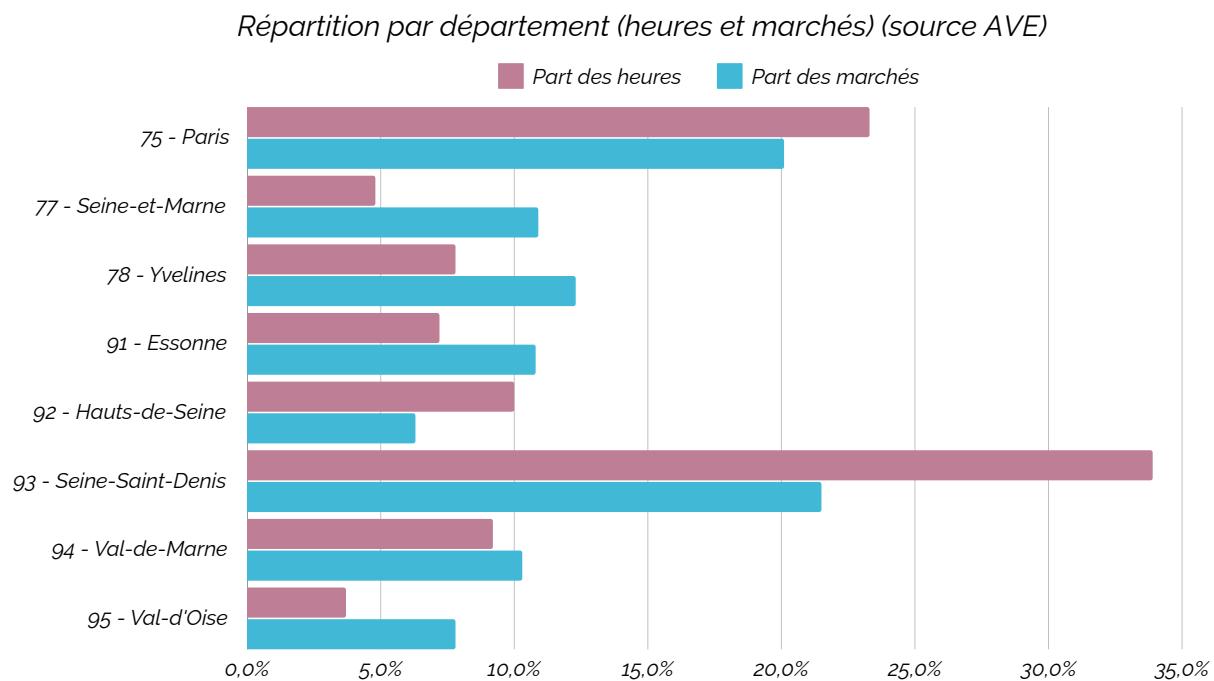
La part des heures d'insertion exécutées dans le secteur des prestations intellectuelles reste faible et en baisse passant à 3,7% en 2023 contre 4,6% en 2022. Il convient de poursuivre la dynamique observée entre 2020 et 2022 afin de répondre aux **objectifs de diversification des publics de la clause**, et notamment vis-à-vis du public féminin.

## LA RÉPARTITION DES HEURES PAR DÉPARTEMENT

Ce graphique permet d'analyser la répartition des heures d'insertion par département. Les données permettent d'observer que les volumes d'heures les plus conséquents se réalisent dans les départements de la Seine-Saint-Denis, de Paris et des Hauts-de-Seine. Ils cumulent 67% des heures d'insertion régionales.



Il est intéressant de mettre en perspective le nombre d'heures d'insertion avec le nombre de marchés passés par département.



Les différences entre les départements s'expliquent par les spécificités des territoires concernés. Pour plus d'information sur les départements, voir le focus à partir de la page 18.

### 75 - Paris

#### Le département (Source Chiffres Clés, édition 2023 de la DRIEETS Île-de-France)

La capitale compte **2,1 millions d'habitants** en janvier 2023, population majoritairement féminine à 53,1% et âgée de 20 à 39 ans pour 33,2%. Le taux de chômage est de 5,9% au 4ème trimestre 2023 (source *Chiffres Clés, édition 2024 de la DRIEETS Île-de-France*). En 2020, le taux de pauvreté de 15,4% similaire au taux de pauvreté observé au niveau de l'Île-de-France (15,5%). Paris compte **20 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, avec un taux de demandeurs d'emploi résidant en QPV de 10,5%, contre 19,3% au niveau régional (parmi l'ensemble de la demande d'emploi, pour les catégories A, B et C).

Fin 2020, on recense **155 810 entreprises** à Paris, essentiellement dans les secteurs de services et du commerce. Parmi ces entreprises, 85,6% comptent moins de 10 salariés. À Paris, 71,6% des emplois sont dans le secteur tertiaire marchand contre 62,8% au niveau régional.

De nombreuses opérations structurantes sont en cours, que ce soit en lien avec le Grand Paris Express, avec le NPNRU (4 territoires situés dans les 18ème, 19ème et 20ème arrondissements de Paris) ou autre (grands projets urbains « Réinventer Paris », restauration de monuments historiques, etc.). Le territoire parisien a été fortement impacté par les Jeux Olympiques et Paralympiques.

#### Les chiffres clés 2023 (source AVE)



**41,5%** des heures s'exécutent sur des marchés de travaux

**19,3%** de femmes (587) qui exécutent 20,7% des heures (379 844)

**16%** de publics QPV (486) qui exécutent 13,8% des heures (252 584)

**28,7%** de jeunes de moins de 26 ans (874) qui exécutent 27,7% des heures (507 657)

#### Les facilitateurs du territoire

La coordination du département de Paris est portée par l'association Ensemble Paris Emploi Compétences - EPEC.

Le territoire compte actuellement 23 facilitateurs portés par une structure unique, l'EPEC.

## 77 - Seine-et-Marne

### Le département (Source Chiffres Clés, édition 2023 de la DRIEETS Île-de-France)

La Seine-et-Marne compte **1,4 millions d'habitants** en janvier 2023, population majoritairement féminine à 51,4% et âgée de 20 à 39 ans pour 24,9%. Le taux de chômage est de 6,9% au 4ème trimestre 2023 (source *Chiffres Clés, édition 2024 de la DRIEETS Île-de-France*). En 2020, le taux de pauvreté de 11,7%, inférieur au taux de 15,5% observé au niveau de l'Île-de-France. Le département compte **24 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, avec un taux de demandeurs d'emploi résidant en QPV de 10,4%, contre 19,3% au niveau régional (parmi l'ensemble de la demande d'emploi, pour les catégories A, B et C).

Fin 2020, on recense **30 023 entreprises** dans le 77, essentiellement dans les secteurs de services et du commerce. Parmi ces entreprises, 85% comptent moins de 10 salariés. La Seine-et-Marne se distingue par la part de l'agriculture qui représente 0,7% des emplois contre 0,1% en Île-de-France.

Le département est impacté par le Grand Paris Express sur le secteur de Marne-La-Vallée et par 7 programmes de renouvellement Urbain (NPNRU). Le département a été impacté par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur la base de Vaires-sur-Marne.

### Les chiffres clés 2023 (source AVE)



**94,5%** des heures s'exécutent sur des marchés de travaux  
**8,8%** de femmes (90) qui exécutent 11% des heures (41 776)  
**19,4%** de publics QPV (199) qui exécutent 19% des heures (72 263)  
**28,6%** de jeunes de moins de 26 ans (293) qui exécutent 27,5% des heures (104 489)

### Les facilitateurs du territoire

La coordination du département de Seine-et-Marne est portée par Initiatives 77, un organisme associé au Conseil départemental.

Le territoire compte actuellement 11 facilitateurs portés par 7 structures.

## 78 - Yvelines

### Le département (Source Chiffres Clés, édition 2023 de la DRIEETS Île-de-France)

Les Yvelines comptent **1,4 millions d'habitants** en janvier 2023, population majoritairement féminine à 51,4% et âgée de 20 à 39 ans pour 23,6%. Le taux de chômage est de 6,7% au 4ème trimestre 2023 (source *Chiffres Clés, édition 2024 de la DRIEETS Île-de-France*). En 2020, le taux de pauvreté de 9,7%, inférieur au taux de 15,5% observé au niveau de l'Île-de-France. Le département compte **22 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, avec un taux de demandeurs d'emploi résidant en QPV de 15,2%, contre 19,3% au niveau régional (parmi l'ensemble de la demande d'emploi, pour les catégories A, B et C).

Fin 2020, on recense **31 115 entreprises** dans le 78, essentiellement dans les secteurs de l'industrie et des services. Parmi ces entreprises, 85,5% comptent moins de 10 salariés. Le département des Yvelines se distingue par la part de l'industrie qui représente 13% des emplois contre 6,6% en Île-de-France.

Le département est traversé par les travaux du Grand Paris : EOLE, le tramway 13, le tramway 18. Trois programmes NPNRU ont démarré en 2022 concernant principalement les QPV de communes telles que Trappes, Sartrouville, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Chanteloup-les-Vignes dont les populations sont particulièrement défavorisées.

### Les chiffres clés 2023 (source AVE)



\*Les heures d'insertion du Conseil département des Hauts-de-Seine et de l'EPT POLD (Paris Ouest La Défense depuis septembre 2023) sont suivies par le GIP Activity'. Au total, 177 373 heures d'insertion ont été recensées en 2023.

- 76,2%** des heures réalisées sur des marchés de travaux
- 14,5%** de femmes (185) qui exécutent 18,7% des heures (115 046)
- 19,1%** de publics QPV (236) qui exécutent 18,6% des heures (114 170)
- 26,5%** de jeunes de moins de 26 ans (327) qui exécutent 24,3% des heures (149 205)

### Les facilitateurs du territoire

La coordination du département des Yvelines est portée par le GIP Activity'

Le territoire compte actuellement 11 facilitateurs portés par une structure unique, le GIP Activity'.

## 91 - Essonne

### Le département (Source Chiffres Clés, édition 2023 de la DRIEETS Île-de-France)

L'Essonne compte **1,3 millions d'habitants** en janvier 2023, population majoritairement féminine à 50,9% et âgée de 20 à 39 ans pour 25,5%. Le taux de chômage est de 6,6% au 4ème trimestre 2023 (source *Chiffres Clés, édition 2024 de la DRIEETS Île-de-France*). En 2020, le taux de pauvreté de 13,2%, inférieur au taux de 15,5% observé au niveau de l'Île-de-France. Le département compte **39 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, avec un taux de demandeurs d'emploi résidant en QPV de 17,2%, contre 19,3% au niveau régional (parmi l'ensemble de la demande d'emploi, pour les catégories A, B et C).

Fin 2020, on recense **26 801 entreprises** dans le 91, essentiellement dans les secteurs des services et du commerce. Parmi ces entreprises, 84,4% comptent moins de 10 salariés. Le département se distingue par la part du secteur tertiaire non marchand qui représente 28,6% des emplois contre 25% en Île-de-France.

Le département est impacté par le Grand Paris Express avec la création de la ligne 18. On compte 14 quartiers essonniens qui bénéficient du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), dont 8 projets dits d'intérêt national (PRIN) et 6 projets dits d'intérêt régional (PRIR).

### Les chiffres clés 2023 (source AVE)



**86,8%** des heures réalisées sur des marchés de travaux

**11,6%** de femmes (152) qui exécutent 13,3% des heures (74 963)

**15,3%** de publics QPV (201) qui exécutent 12,4% des heures (69 829)

**19,7%** de jeunes de moins de 26 ans (259) qui exécutent 17,6% des heures (98 848)

### Les facilitateurs du territoire

La coordination du département de l'Essonne est portée par Inclusiv'Essonne, constitué du réseau des 3 PLIE Essonniens.

Le territoire compte actuellement 7 facilitateurs portés par 3 structures.

## 92 - Hauts-de-Seine

### Le département (Source Chiffres Clés, édition 2023 de la DRIEETS Île-de-France)

Les Hauts-de-Seine comptent **1,6 millions d'habitants** en janvier 2023, population majoritairement féminine à 52,4% et âgée de 20 à 39 ans pour 27,9%. Le taux de chômage est de 6,1% au 4ème trimestre 2023 (source *Chiffres Clés, édition 2024 de la DRIEETS Île-de-France*). En 2020, le taux de pauvreté de 11,9%, inférieur au taux de 15,5% observé au niveau de l'Île-de-France. Le département compte **21 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, avec un taux de demandeurs d'emploi résidant en QPV de 12,1%, contre 19,3% au niveau régional (parmi l'ensemble de la demande d'emploi, pour les catégories A, B et C).

Fin 2020, on recense **48 301 entreprises** dans le 92, essentiellement dans les secteurs de services et du commerce. Parmi ces entreprises, 80,3% comptent moins de 10 salariés. Dans les Hauts-de-Seine, 70,9% des emplois sont dans le secteur tertiaire marchand, contre 62,8% au niveau régional.

Le département est fortement impacté par le Grand Paris Express et porte plusieurs opérations NPNRU. Il a été également fortement impacté par les Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment les villes de Colombes et de Nanterre qui ont accueilli des épreuves.

### Les chiffres clés 2023 (sources AVE + autres)



\*La consolidation d'Alliance Villes Emploi n'inclut pas certaines communes du département. Les données d'AVE pour le département des Hauts-de-Seine font état de 785 818 heures d'insertion.

- 70%** des heures réalisées sur des marchés de travaux
- 11%** de femmes (166) qui exécutent 10,4% des heures (99 930)
- 11,6%** de publics QPV (174) qui exécutent 13,2% des heures (104 680)
- 24,2%** de jeunes de moins de 26 ans (346) qui exécutent 25,5% des heures (203 230)

### Les facilitateurs du territoire

La coordination du département des Hauts-de-Seine est portée par la Fédération des Entreprises d'Insertion Île-de-France.

Le territoire compte actuellement 22 facilitateurs portés par 12 structures.

## 93 - Seine-Saint-Denis

### Le département (Source Chiffres Clés, édition 2023 de la DRIEETS Île-de-France)

La Seine-Saint-Denis compte **1,6 millions d'habitants** en janvier 2023, population majoritairement féminine à 50,7% et âgée de 20 à 39 ans pour 28,2%. Le taux de chômage est de 10,6% au 4ème trimestre 2023 (source *Chiffres Clés, édition 2024 de la DRIEETS Île-de-France*). En 2020, taux de pauvreté de 27,6%, largement supérieur au taux de 15,5% observé au niveau de l'Île-de-France. Le département compte **63 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, avec un taux de demandeurs d'emploi résidant en QPV de 42,9%, contre 19,3% au niveau régional (parmi l'ensemble de la demande d'emploi, pour les catégories A, B et C).

Fin 2020, on recense **40 884 entreprises** dans le 93, essentiellement dans les secteurs de services et du commerce. Parmi ces entreprises, 85,7% comptent moins de 10 salariés. En Seine-Saint-Denis, 8,8% des emplois sont dans le secteur de la construction, contre 5,5% au niveau régional.

La Seine-Saint-Denis est l'un des territoires qui va le plus évoluer dans les années à venir, à la faveur des grands chantiers d'aménagement (Grand Paris Express, Programmes de renouvellement urbain notamment) et des projets locaux de développement, qui impacteront massivement le département. Le territoire s'appuiera notamment sur une dynamique fortement ancrée et amplifiée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

### Les chiffres clés 2023 (source AVE)



**81,7%** des heures réalisées sur des marchés de travaux

**13,6%** de femmes (715) qui exécutent 12,5% des heures (334 047)

**27,7%** de publics QPV (1 455) qui exécutent 28,5% des heures (758 547)

**32,4%** de jeunes de moins de 26 ans (1 704) qui exécutent 33,9% des heures (902 882)

### Les facilitateurs du territoire

La coordination du département de Seine-Saint-Denis est portée par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Le territoire compte actuellement 37 facilitateurs portés par 16 structures.

## 94 - Val-de-Marne

### Le département (Source Chiffres Clés, édition 2023 de la DRIEETS Île-de-France)

Le Val-de-Marne compte **1,4 millions d'habitants** en janvier 2023, population majoritairement féminine à 51,8% et âgée de 20 à 39 ans pour 27,8%. Le taux de chômage est de 7,4% au 4ème trimestre 2023 (source *Chiffres Clés, édition 2024 de la DRIEETS Île-de-France*). En 2020, le taux de pauvreté de 16,6%, supérieur au taux de 15,5% observé au niveau de l'Île-de-France. Le département compte **42 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, avec un taux de demandeurs d'emploi résidant en QPV de 14,3%, contre 19,3% au niveau régional (parmi l'ensemble de la demande d'emploi, pour les catégories A, B et C).

Fin 2020, on recense **33 405 entreprises** dans le 94, essentiellement dans les secteurs de services et du commerce. Parmi ces entreprises, 85,5% comptent moins de 10 salariés. Dans le Val-de-Marne, 30,4% des emplois sont dans le secteur du tertiaire non marchand, contre 25% au niveau régional.

Dans le cadre des travaux du Grand Paris Express, l'arrivée d'une nouvelle ligne de transport - en l'occurrence la ligne 15 et le prolongement de la ligne 14 bénéficient fortement au Val-de-Marne. Par ailleurs, de nombreux projets verront le jour en 2023-2024 dans le cadre des programmes du NPNRU.

### Les chiffres clés 2023 (source AVE)



\*Les heures du Conseil départemental du Val-de-Marne ne sont pas intégrées à la comptabilisation nationale et représentent 27 398 heures en 2023, à ajouter au total départemental présenté dans ce panorama.

**86,6%** des heures réalisées sur des marchés de travaux

**10,6%** de femmes (157) qui exécutent 11,4% des heures (82 856)

**8,7%** de publics QPV (129) qui exécutent 7% des heures (50 885)

**30,7%** de jeunes de moins de 26 ans (453) qui exécutent 27,7% des heures (200 359)

### Les facilitateurs du territoire

La coordination du département du Val-de-Marne est portée par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Le territoire compte actuellement 14 facilitateurs portés par 6 structures.

## 95 - Val-d'Oise

### Le département (Source Chiffres Clés, édition 2023 de la DRIEETS Île-de-France)

Le Val-d'Oise compte **1,2 millions d'habitants** en janvier 2023, population majoritairement féminine à 51,2% et âgée de 20 à 39 ans pour 25,9%. Le taux de chômage est de 8,3% au 4ème trimestre 2023 (source *Chiffres Clés, édition 2024 de la DRIEETS Île-de-France*). En 2020, le taux de pauvreté de 17%, supérieur au taux de 15,5% observé au niveau de l'Île-de-France. Le département compte **41 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, avec un taux de demandeurs d'emploi résidant en QPV de 24,6%, contre 19,3% au niveau régional (parmi l'ensemble de la demande d'emploi, pour les catégories A, B et C).

Fin 2020, on recense **26 952 entreprises**, essentiellement dans les secteurs de services et du commerce. Parmi elles, 85,2% comptent moins de 10 salariés. Dans le Val-d'Oise, 30,2% des emplois sont dans le secteur du tertiaire non marchand, contre 25% au niveau régional.

Plusieurs grands projets impactent le territoire, comme la création de lignes ferroviaires par SNCF Réseaux et la SGP dans le cadre du Grand Paris Express. Le département compte aussi des programmes de rénovation urbaine (NPNRU) sur les territoires de Roissy Pays de France et d'Argenteuil. De plus, la réalisation du Canal Seine Nord Europe - dont le Val-d'Oise sera la porte d'entrée en Île-de-France notamment avec le port multimodal de Bruyères-sur-Oise - constitue un projet important.

### Les chiffres clés 2023 (source AVE)



**90,1%** des heures réalisées sur des marchés de travaux

**8%** de femmes (58) qui exécutent 10,2% des heures (29 490)

**33,5%** de publics QPV (244) qui exécutent 38,3% des heures (110 625)

**29,8%** de jeunes de moins de 26 ans (217) qui exécutent 29,6% des heures (85 573)

### Les facilitateurs du territoire

La coordination du département du Val-d'Oise est portée par l'Association AVEC.

Le territoire compte actuellement 8 facilitateurs portés par 7 structures.

### Annexe 1 – Suivi des marchés NPNRU

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) a été lancé en 2004 et s'est achevé en 2021. Il a permis la réhabilitation de 546 quartiers en France et en Outre-mer dont 22% en Île-de-France.

En 2014, un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), toujours piloté par l'ANRU a été lancé. D'ici à 2030, 450 quartiers de la Politique de la Ville (QPV), où résident 3 millions d'habitants et dans lesquels sont concentrées les difficultés sociales, économiques et urbaines, feront l'objet d'une transformation globale.

L'ANRU créée par la loi « Borloo » du 1er août 2003 (dite loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine), coordonne la mise en œuvre du programme de rénovation.

L'ANRU valide les projets urbains élaborés par le porteur de projet (intercommunalité ou commune) et ses partenaires (bailleurs sociaux, collectivités, etc.) et contractualise avec ces acteurs, afin de leur apporter un soutien financier et opérationnel du début à la fin du projet.

Dans le cadre du NPNRU, une charte nationale d'insertion a été adoptée en 2015. Elle constitue l'une des contreparties aux apports financiers de l'ANRU et s'impose au porteur de projet et à l'ensemble des maîtres d'œuvre bénéficiant de concours financiers de l'Agence.

Ces derniers doivent ainsi réservier à l'insertion et prioritairement aux publics QPV (loi n°2003-701 et n°2014-173) :

- Au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des investissements (y compris sur la partie ingénierie),
- Au moins 10 % des heures travaillées dans les marchés liés à la gestion urbaine de proximité,
- Des embauches liées à l'ingénierie, au fonctionnement ou à l'accompagnement du projet urbain,
- Des objectifs qualitatifs locaux chiffrés sur tous les types d'objectifs déterminés à partir des besoins identifiés dans le contrat de ville comme la part des femmes parmi les bénéficiaires, la part de jeunes diplômés rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, la part de contrats en alternance, la durée moyenne des contrats, la diversité des métiers proposés, etc.

Les évolutions par rapport au premier programme :

- une contractualisation en deux temps pour mieux définir les projets (protocole de préfiguration puis convention opérationnelle),
- un portage des projets au niveau de l'agglomération plutôt qu'au niveau de la commune pour favoriser un rééquilibrage des territoires,
- une ambition forte sur l'association des habitants à la conception et à la mise en œuvre des projets, notamment via les conseils citoyens et les maisons de projet.

## Annexe 2 – L'achat socialement responsable

Les achats socialement responsables sont une composante spécifique des achats responsables. La structure, publique ou privée, qui se procure un bien ou un service cherche à maximiser son **impact social** en privilégiant le recours aux acteurs de l'**économie sociale et solidaire (ESS)** et en favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Selon le ministère chargé de la transition écologique, un marché public comporte une disposition sociale si :

- L'objet du marché comporte une dimension sociale, comme une prestation de services réservée à des structures employant des personnes porteuses de handicap,
- Ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les spécifications techniques. Par exemple, le matériel doit être adapté à une utilisation par une personne porteuse de handicap,
- Ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les conditions d'exécution du contrat qui comportent au moins une clause sociale,
- Ou bien un ou plusieurs critères d'attribution à caractère social sont pris en compte, souvent assortis d'une clause contractuelle associée aux critères.

Article 35 de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 (considérations sociales) :

- Obligation d'adopter un SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) pour les collectivités dont le montant des achats atteint 50 millions d'euros à compter du 1er janvier 2023,
- Obligation de prendre en compte des considérations sociales relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution de tous les contrats formalisés au plus tard le 22 août 2026 (4 dérogations possibles) - Article L. 2112-2-1 CCP.

### Le réseau francilien des achats responsables

Le GIP Maximilien coordonne le réseau des achats responsables en Île-de-France en s'appuyant sur deux missions :

- La Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales (MACS) depuis 2016,
- La Mission Plan National pour des Achats Durables (PNAD - Guichet Vert) depuis 2022

Dans le cadre du PNAD, le GIP Maximilien propose aux acheteurs publics franciliens le Guichet Vert, un nouveau service qui fournit un premier niveau de conseil sur le volet environnemental de l'achat.

En parallèle et afin d'accompagner les acheteurs publics régionaux dans la mise en œuvre de leurs clauses sociales, la MACS, avec l'appui de la DRIEETS Île-de-France, a mis en place un Guichet Régional des Clauses Sociales. Ce service s'adresse aux donneurs d'ordre franciliens publics et privés engagés dans une politique volontariste d'achat socialement responsable et dont les marchés ont une dimension interdépartementale ou régionale.

Le Guichet Régional, en tant qu'ensemblier des parties prenantes de la MACS, accompagne les donneurs d'ordre en phase de préparation des marchés (analyse d'opportunité, sourcing, proposition de la disposition la mieux adaptée) afin qu'ils puissent prendre en compte les considérations sociales de manière plus ambitieuse dans ses achats conformément aux objectifs fixés par le PNAD.

Projet soutenu et financé par :



Cofinancé par  
l'Union européenne



Direction régionale interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DRIEETS)

Contact :

[macs@maximilien.fr](mailto:macs@maximilien.fr)

**Louise VIDAL, Cheffe de projet**

**Erika MAILLOT, Chargée de mission**

**8 boulevard Victor Hugo  
93400 Saint-Ouen-sur-Seine**